

# RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

## Article 1 : Objet du concours photo

---

Dans le cadre de l'exposition photo "Lumière et Matière", la Municipalité de Saint-Pierre-du-Mont (Landes) organise un **concours photo du 1<sup>er</sup> mars au 1er mai 2021**.

Le thème de ce concours est « Lumière et Matière ».

Les photos seront à prendre exclusivement dans le département des Landes.

## Article 2 : Participants et photographies

---

Le concours est gratuit et ouvert à tous **les photographes amateurs**, sans limite d'âge. Concernant les personnes mineures, la participation se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. Ce document se trouvera dans le formulaire d'inscription.

Sont exclues du concours toutes personnes ayant participé à l'organisation du concours ou au jury et leur famille.

## Article 3 : Modalités du concours

---

La participation se fait en 2 étapes :

### **Étape n°1, Pré-sélection des photos numériques:**

Les participants sont invités à transmettre **uniquement par mail** au plus tard le 1er mai 2021, de une à trois photos maximum, en couleur ou Noir et Blanc et en rapport avec le thème à **communication@saintpierredumont.fr** selon les contraintes techniques de article 4

**Les photographies doivent être accompagnées d'une fiche d'inscription** qui est téléchargeable sur le site internet de la ville de Saint-Pierre-du-Mont avec le règlement (<https://saintpierredumont.fr/agenda>)

**Le jury se réunira pour présélectionner les clichés qui devront être imprimés pour participer à la deuxième étape du concours. Les auteurs des photos sélectionnées seront informés par l'organisation.**

### **Étape n°2 : Concours des photos sélectionnées:**

Les auteurs des photos numériques sélectionnées devront déposer ou envoyer en mairie sous enveloppe leur photographie papier selon les contraintes techniques énumérées à l'article 4.

Ces photos seront exposées à la Mairie de St Pierre du Mont.

Le jury se réunira pour désigner les 4 photos gagnantes.

## Article 4 - Contraintes techniques

---

**Photos numériques** : Format jpeg, dimension du plus grand bord 1920 pixels poids maximum 3Mo profil colorimétrique sRGB. (profil commun aux appareils photos)

### **Tirages papier :**

Les photos seront soit en couleur, soit en noir et blanc, en tirage papier (mat, brillant, satiné, au choix) et seront montées sur un support cartonné rigide et épais (2mm maximum) de dimensions 30 cm x 40 cm. La taille de la photo, à l'intérieur de ce format, est libre (de cadrage horizontal ou vertical). Dans tous les cas elle devra comporter un passe-partout (Marie-Louise).

Les photos ne devront pas être signées ou porter un quelconque signe distinctif permettant d'identifier leurs auteurs.

Une étiquette sera apposée au dos du support et devra comporter le titre de la photo, le nom et le prénom de l'auteur.

Ni vitres, ni cadres, ni attaches.

## Article 5 : Date et durée du concours

---

Ce concours se déroule en 5 étapes :

- **1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> mai 2021** : Les photographes amateurs sont invités à transmettre leurs photographies **uniquement par mail [communication@saintpierredumont.fr](mailto:communication@saintpierredumont.fr)**.
- **1<sup>er</sup> semaine de mai 2021** : Le jury présélectionne les photographies, un retour sera fait aux candidats sélectionnés pour l'impression et montage des photos sélectionnées.
- **Du 10 mai au 10 juin 2021** : Dépôt des photos selon les contraintes techniques énumérées à l'article 4.

Plusieurs possibilités s'offrent aux candidats concernant le dépôt des photos :

**DÉPÔT DIRECT A L'ACCUEIL** de la mairie

Le travail devra être remis sous enveloppe cachetée. Il faudra indiquer :

*Concours photos - Ne pas ouvrir*

*Mairie*

*Avenue Georges Sabde*

*40280 Saint-Pierre-du-Mont*

**ENVOI PAR VOIE POSTALE** à la mairie de Saint-Pierre-du-Mont

Le travail devra être envoyé sous enveloppe cachetée. Il faudra indiquer :

*Concours photos - Ne pas ouvrir*

*Mairie*

*Avenue Georges Sabde*

*40280 Saint-Pierre-du-Mont*

- **14 juin 2021** : Le jury se réunira pour déterminer les 4 photos gagnantes. Les gagnants seront informés individuellement par mail ou courrier. **La remise des prix aura lieu le mardi 15 juin à la mairie de Saint-Pierre-du-Mont.**
- **15 juin au 15 septembre 2021** : Les photos seront exposées à la mairie de Saint-Pierre-du-Mont dans le cadre de l'exposition photos « Lumière et Matière ». Les photos gagnantes seront mises sur le site internet de la ville de Saint-Pierre-du-Mont.

## Article 6 : Procédure et modalités d'attribution des lots

---

Les membres du jury s'appuieront pour leur choix sur un ensemble de critères : ils noteront les photographies en fonction du respect du thème (un hors sujet est éliminatoire), des qualités esthétiques et techniques, de l'originalité et enfin du soin apporté à la présentation.

Les prix seront répartis comme suit :

**1<sup>er</sup> prix Adulte : 150€**

**2<sup>ème</sup> prix Adulte : 100 €**

**3<sup>ème</sup> prix Adulte: 80 €**

**Prix Adolescent : 100 €**

Les prix seront des bons d'achat au Studio Ernest de M. Christian Laffèrère situé à Mont-de-Marsan.

Les gagnants s'engagent à accepter les prix sans possibilité d'échange ou de contre-valeur pécuniaire de quelque sorte de que ce soit.

---

## **Article 7 : Publication des résultats**

Les candidats pourront consulter la liste des photos gagnantes sur le site internet de la ville de Saint-Pierre-du-Mont.

---

## **Article 8 : Cession des droits**

Les organisateurs veillent au respect du droit d'auteur. Par conséquent, ce règlement ne comporte aucune clause de cession autre que la cession des droits pour la publication du palmarès et la promotion du concours, sur une durée de deux ans.

Les images gagnantes seront mises en valeur uniquement dans le cadre du concours et de sa promotion (info, expo, projection, portfolio, site...), pour présenter le palmarès, avec les noms des auteurs et sans modification.

Les organisateurs ne font aucun usage des images non gagnantes et ne les aliènent en aucune manière. Il sera offert la possibilité aux perdants de récupérer leur image à la fin de l'exposition.

Il ne s'agit en aucun cas de constituer une photothèque.

---

## **Article 9 : Annulation du Concours**

La Ville de Saint-Pierre-du-Mont se donne le droit d'annuler le concours photos si elle le juge ou nécessaire ou si la situation sanitaire l'exige sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour les participants.

---

## **Article 10 : Respect du Droit à l'image**

En s'inscrivant, les participants garantissent à l'organisateur qu'ils sont propriétaires de la photographie, que leurs photographies ne portent pas atteinte à l'image de tiers et qu'ils ont obtenu toutes les autorisations nécessaires. Aucun élément visuel ne doit porter atteinte à la vie privée. De la même manière, la photographie ne doit pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, discriminatoire, injurieux, pornographique, raciste, contraire à la loi.

---

## **Article 11 : Respect et acceptation du règlement**

L'inscription vaut acceptation du règlement, et des décisions du jury qui seront définitives, exécutoires et non susceptibles de recours. Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait de l'œuvre proposée par l'auteur.

---

## **Article 12 : Dépôt légal**

Le règlement peut être consulté en ligne sur le site internet de la ville de Saint-Pierre-du-Mont.

---

## **Article 13 : Image et coordonnées des participants**

Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier au siège du Grand Belfort (Place d'Armes 90000 BELFORT)

Du seul fait de la participation au jeu, le gagnant autorise l'organisateur à reproduire et à utiliser son nom, son prénom et son image, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

---

## **Article 14 : Litige**

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du règlement, ou qui ne serait pas prévu par celui-ci sera tranchée par l'organisateur.

## FICHE D'INSCRIPTION – CONCOURS PHOTO

### VOS COORDONNÉES

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ...../...../...../...../..... Email : .....

Date de Naissance :..... / ..... / .....

S'inscrit au concours photo 2021 organisé par la ville de St-Pierre-du-Mont  
et déclare avoir pris connaissance du règlement et en respecter toutes les clauses.

À..... le .....

Écrire « Lu et approuvé » Signature

### VOS PHOTOS

**Photo 1** : Titre : .....

Lieu de la prise de vue : .....

Date (même approximative) de la prise de vue (facultatif) : .....

**Photo 2** : Titre : .....

Lieu de la prise de vue : .....

Date (même approximative) de la prise de vue (facultatif) : .....

**Photo 3** : Titre : .....

Lieu de la prise de vue : .....

Date (même approximative) de la prise de vue (facultatif) : .....

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES

Je soussignée(e) .....

Responsable légal de.....

Atteste donner mon autorisation pour la participation au concours photo 2021 organisé par la ville  
de St-Pierre-du-Mont

À..... le .....